

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 470

20 février 2014

SOMMAIRE

Allianz Global Investors Renewables Investment Holding II, S.à r.l.	22551	Home Center Putz SA	22542
Château Prado S.à.r.l.	22544	Icarus Shipping S.A.	22541
Chrismi S.à r.l.	22544	ILP Acquisitions S.à r.l.	22541
Copimmo S.A.	22544	IMES Luxembourg S.A.	22543
Elektro Bernd Elsen	22543	Immersive Investment	22535
Euro RED	22514	Intermind	22540
Friture Armand S.A.	22537	Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.	22540
Gaïa Consult Sàrl	22539	J.C.A. Finance S.A.	22559
Garden Flower Spf S.A.	22539	Kneiff S.A.	22545
Gardula Invest S.A.	22540	Lorac Investment Management S.à r.l. ...	22545
Global Institutional Capital S.à r.l.	22539	Luveba S.A.	22545
Global Operations S.A.	22536	Mercator Purchasing S.A.	22560
Grandville	22540	Midwest Lux S.A.	22560
Ground Technology and Security for Airports S.A.	22537	Mikado plus S.à r.l.	22560
Groupe Olidef S.A.	22537	Mullendriesch	22551
GSE (Luxembourg) S.à r.l.	22537	Naturel Beauté S.A.	22548
GSO Domestic Capital Funding (Luxembourg) S.à r.l.	22537	Office Park Findel F4 S.A.	22549
GSO Domestic Capital Funding (Luxembourg) S.à r.l.	22538	Paerel Funds	22548
GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l.	22538	Pall Center Exploitation S.A.	22547
GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l.	22538	Parc Steinfort S.A.	22547
GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l.	22539	PET Packaging S.à r.l.	22551
GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l.	22536	PM-International AG	22550
GSO Offshore Multicurrency Facility (Luxembourg) S.à r.l.	22536	Podium International S.A.	22550
GSO Offshore Multicurrency Facility (Luxembourg) S.à r.l.	22536	Pradera Central Gdansk Osowa S.à r.l. ...	22548
Guardian Luxguard I S.A.	22536	Pradera Central Konin S.à r.l.	22548
Gyrfalcon Capital S.à r.l.	22543	Pradera Central Lodz S.à r.l.	22547
Harsco Metals Luxembourg S.A.	22538	Pradera Central Militari S.à r.l.	22547
		Pradera Central SC Olomouc S.à r.l.	22549
		Pradera Holdco S.à r.l.	22546
		Pradera Southern Holdco S.à r.l.	22546
		Procastora Holding S.à r.l.	22546
		Project Spring S.A.	22550
		Renson & Associates Sàrl	22550
		Seneca Holdco S.à r.l.	22549
		Treïs Gestion S.A.	22541

Euro RED, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.306.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Euro RED Private Real Estate Trust No. 1, a trust existing under the laws of the Republic of Korea and registered with the Financial Supervisory Service under number 0013340C0004 and whose principal place of business is at 4 Fl, Sewoo Bldg., 10 Yoido-dong, Youngdeungpo-gu, Seoul, Korea,

here represented by Mrs Monique DRAUTH, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on 13 December 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the time with the registration authorities.

Article 67 (2) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") and article 13.2 of the articles of association of the Company (the "Articles") provide that where the Company has only one Shareholder he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting and his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the registered office.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Euro RED", a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 12 December 2013, whose Articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The Articles have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new article 8 (Specific terms of the MRPS) and to amend article 17 (Distribution on Shares) and article 18 (Dissolution and Liquidation) of the Articles as follows:

" 8. Specific terms of the MRPS.

8.1 The Company may, at any time and from time to time, issue one or more tranche(s) of MRPS which shall not carry voting rights. For the avoidance of doubt, the issuance of such non-voting MRPS shall be done in accordance with article 44 of the 1915 Law and in the aggregate the MRPS shall not represent more than half of the share capital of the Company.

8.2 Redemption**8.2.1 Automatic redemption**

All of the MRPS issued by the Company from time to time shall be repurchased for subsequent cancellation by the Company ten (10) years after their issuance (the "Automatic Redemption"), subject to the availability of sufficient funds as provided by the 1915 Law.

8.2.2 Optional redemption

The MRPS can be repurchased in whole or in part for subsequent cancellation at any time at the option of the Company (the "Optional Redemption"), subject to the availability of sufficient funds as provided by and in accordance with the 1915 Law.

8.2.3 Redemption price

For the purposes of these Articles, "Original Redemption Price" means (i) notional capital represented by each Redeemed MRPS (as defined below), being the nominal value of the share capital represented by such Redeemed MRPS plus any MRP Share Premium related thereto, plus (ii) the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of the MRPS Dividend (as defined below).

If, at the time of the Automatic Redemption or, as the case may be, Optional Redemption, there is an Impairment of the corresponding Underlying Assets, the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed (the "Impaired Redemption Price") will be limited to (a) the impaired book value, at the time of redemption and as determined under Luxembourg GAAP, of the corresponding Underlying Assets divided by (b) the number of the outstanding MRPS to be redeemed at the time of the Automatic Redemption or Optional Redemption. For the avoidance of doubt, the Impaired Redemption Price may not be greater than the Original Redemption Price. For the purpose of these Articles, (i) "Impairment" shall mean any decrease in the value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of an Automatic Redemption or Optional Redemption in the interim financial statements of the Company used to determine

among other things the existence of funds available for such Automatic Redemption or Optional Redemption. "Underlying Assets" shall mean the financial assets acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of the MRPS and/or other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or finance with Income and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets. "Income" shall, in respect of the Underlying Assets during any period, mean the income accrued or received (such as but not limited to interest income) by the Company in relation to the Underlying Assets recorded during the relevant accounting period of the Company according to the Luxembourg GAAP.

Upon an Automatic Redemption or, as the case may be, an Optional Redemption becoming effective, the MRP Shareholders of the MRPS which are repurchased by the Company as part of the Automatic Redemption or, as the case may be, an Optional Redemption (the "Redeemed MRPS") will be paid the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, for each Redeemed MRPS.

Until the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, on the Redeemed MRPS has been paid in full, no dividend may be paid on the Ordinary Shares and additionally no Ordinary Share may be redeemed by the Company until the MRPS have been fully redeemed.

8.2.4 Deferred Payment of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price

The payment of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient amounts available as prescribed by the 1915 Law for a redemption of all of the MRPS. In such case, the Company may still redeem all of the MRPS and pay at the time of such redemption that part of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, which the Company has sufficient available funds to pay. Thereafter, when the Company has sufficient available funds to do so, the Company shall, in priority of any other amounts payable by it in respect of its share capital, pay to the former MRP Shareholder(s) the balance of any amounts owing in respect of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, plus a penalty calculated on deferred payment. In case of partial payment of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, the Company may not pay any amounts derived from the Underlying Assets to any Shareholder, other than the MRP Shareholders for which the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price was partially paid, in respect of its share capital until the outstanding Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, has been paid in full.

8.3 Voting Rights of the MRPS

8.3.1 Save for in accordance with article 46 of the 1915 Law, the provisions of which are set forth in this Article 8.3.2 below and with article 68 of the 1915 Law, the MRPS shall not entitle their holders to a right to vote at general meetings of the Shareholders of the Company.

8.3.2 The MRP Shareholders shall be entitled to vote in every general meeting of the Shareholders called upon to deal with the following matters:

- (1) the issue of new Shares carrying preferential rights;
- (2) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the MRPS;
- (3) the conversion of MRPS into Ordinary Shares;
- (4) the reduction of the capital of the Company;
- (5) any change to the Company's corporate object;
- (6) the issue of convertible bonds;
- (7) the dissolution of the Company before its term;
- (8) the transformation of the Company into a company of another legal form.

8.3.3 With respect to those decisions to be taken by the general meeting of Shareholders concerning the matters listed under Article 8.3.2 above, the MRP Shareholders shall have the same voting rights as Ordinary Shareholders at all meetings.

8.3.4 Save as set forth above where MRP Shareholders have voting rights, no account shall be taken of MRPS in determining the conditions as to quorum and majority at the general meeting of Shareholders.

8.4 The Ordinary Shares are subordinated to the MRPS and the MRP Shareholders have the dividend rights mentioned in Article 17.2 and the liquidation rights mentioned in Article 18.4."

" 17. Distributions on shares.

17.1 Profits

17.1.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.1.2 Under the terms and conditions provided by the 1915 Law and upon recommendation of the Board of Directors, the Shareholders will determine by Shareholders' Resolution how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the 1915 Law and these Articles, in particular Article 17.2 below.

17.1.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders as set forth in Article 17.2 below.

17.2 Dividend rights

17.2.1 In the event of a dividend declaration (including for the avoidance of doubt an interim dividend), such dividend shall be allocated and paid in the following order:

(1) The holders of the MRPS shall be entitled to a preferential and cumulative dividend (the "MRPS Dividend") comprised of the following two elements:

a) First, each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend ("Dividend 1"), which shall accrue daily at the annual rate of 1% of over the notional capital represented by said MRPS, being the nominal value of the share capital represented by the MRPS plus any MRP Share Premium related thereto, starting from the date of acquisition by the Company of the corresponding Underlying Assets and which shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case may be.

b) Thereafter, each MRPS entitles its holder to a second cumulative dividend ("Dividend 2") which shall accrue daily from the date of acquisition by the Company of the corresponding Underlying Assets and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days. Dividend 2 shall be equal to the Income accrued or received by the Company on each of the Underlying Assets corresponding to such MRPS, less (i) a margin computed on the annual average outstanding amount of the MRPS (being the nominal value of such MRPS plus any MRP Share Premium) and (ii) the amount of Dividend 1.

For the avoidance of doubt, the MRP Shareholders are entitled to the cumulative dividend even during years in which the Company incurs losses. Whether or not profits are available for such a purpose, if the MRPS Dividend is not paid it shall, upon decision of the Shareholders, be compounded each accounting year (even if it has not been declared). If the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay MRPS Dividend, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRP Share Premium Account in priority from the profits of the following financial years. If at the following general meeting of the Shareholders, the Shareholders, subject to the existence of the sufficient profits, declare the Dividend 1 and/or Dividend 2, such amount shall be, for the avoidance of doubt, removed from the MRP Share Premium Account concurrently with its declaration by the Shareholders.

If the preferential dividend is not declared, whether or not profits are available for that purpose, the amount of the preferred dividend shall (i) be allocated to the MRP Share Premium Account upon decision of the Shareholders of the Company, (ii) remain exclusively for the benefit of the MRP Shareholder(s) and (iii) be available in order to pay the outstanding preferential dividend at the time of the next distribution of preferential dividend (provided the Company has sufficient distributable reserves under the terms and conditions provided by Luxembourg Law).

(2) Once the MRPS Dividend has been fully paid to the MRP Shareholders or sufficient amounts for the payment of the MRPS Dividend has been set aside in the MRPS Share Premium Account, the balance of the distributable profits (if any) may be distributed amongst the holders of Ordinary Shares on a *pari passu* basis."

" 18. Dissolution and liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.4 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

18.4.1 First, after payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRP Shareholder or, in case there is a plurality of MRP Shareholders, each MRP Shareholder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid MRPS Dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the nominal share capital of the Company subscribed by him/it plus any *pro rata* outstanding MRP Share Premium.

For the avoidance of doubt and to the extent permitted by the Law, the MRP Shareholders shall be entitled to receive accrued but unpaid MRPS Dividends and the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company from the outstanding Ordinary Share Premium if no other funds are available for that purpose.

18.4.2 Secondly, after payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS, or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-eight thousand British Pounds (GBP 28,000.-) to fifty-six thousand British Pounds (GBP 56,000.-) by creating and issuing twenty-eight thousand (28,000) mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "MRPS") together with a global share premium of an amount of forty-three million two hundred eighty-five thousand nine hundred seventy

British Pounds (GBP 43,285,970.-) and having the rights and obligations as set out in the Articles (as amended by these resolutions).

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for all the MRPS and related share premium through a contribution in cash amounting to forty-three million three hundred thirteen thousand nine hundred seventy British Pounds (GBP 43,313,970.-) (the "Contribution").

The Contribution of an amount of forty-three million three hundred thirteen thousand nine hundred seventy British Pounds (GBP 43,313,970.-) is allocated as follows: (i) twenty-eight thousand British Pounds (28,000.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-three million two hundred eighty-five thousand nine hundred seventy British Pounds (GBP 43,285,970.-) are allocated to the MRPS Share Premium Account (as defined in the Articles as amended by the present resolutions).

The proof of the existence of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Euro RED (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person (in relation with the Company) with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage,

charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at fifty-six thousand British Pounds (GBP 56,000.-) represented twenty-eight thousand (28,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and twenty-eight thousand (28,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS" collectively with the Ordinary Shares, the "Shares" and each one individually a "Share") all having a par value of one British Pounds (GBP 1.-) each and the rights set out in these Articles.

5.2 The holders of the MRPS are together referred to as the "MRP Shareholders". The holders of Ordinary Shares are together referred to as the "Ordinary Shareholders". The MRP Shareholders and the Ordinary Shareholders are together hereinafter referred to as the "Shareholders".

5.3 The Shares are in registered form.

5.4 Any share premium paid by a MRP Shareholder at the moment of issuance of MRPS by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the Shareholders, paid into a special share premium account (the "MRP Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence), which shall be exclusively reserved to the MRPS subscribed by the MRP Shareholders (the "MRP Share Premium"). The MRP Share Premium paid into the MRP Share Premium Account shall not be reimbursed to any Shareholder other than the MRP Shareholders.

5.5 Any other share premium (the "Ordinary Share Premium") paid by an Ordinary Shareholder at the moment of issuance of Ordinary Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the Shareholders, paid into a special share premium account (the "Ordinary Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence).

5.6 In the event of transfer of shares by a MRP Shareholder, the MRP Share Premium shall remain attached to the MRPS.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.8 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.9 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.10 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.11 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. Specific terms of the MRPS.

8.1 The Company may, at any time and from time to time, issue one or more tranche(s) of MRPS which shall not carry voting rights. For the avoidance of doubt, the issuance of such non-voting MRPS shall be done in accordance with article 44 of the 1915 Law and in the aggregate the MRPS shall not represent more than half of the share capital of the Company.

8.2 Redemption

8.2.1 Automatic redemption

All of the MRPS issued by the Company from time to time shall be repurchased for subsequent cancellation by the Company ten (10) years after their issuance (the "Automatic Redemption"), subject to the availability of sufficient funds as provided by the 1915 Law.

8.2.2 Optional redemption

The MRPS can be repurchased in whole or in part for subsequent cancellation at any time at the option of the Company (the "Optional Redemption"), subject to the availability of sufficient funds as provided by and in accordance with the 1915 Law.

8.2.3 Redemption price

For the purposes of these Articles, "Original Redemption Price" means (i) notional capital represented by each Redeemed MRPS (as defined below), being the nominal value of the share capital represented by such Redeemed MRPS plus any MRP Share Premium related thereto, plus (ii) the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of the MRPS Dividend (as defined below).

If, at the time of the Automatic Redemption or, as the case may be, Optional Redemption, there is an Impairment of the corresponding Underlying Assets, the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed (the "Impaired Redemption Price") will be limited to (a) the impaired book value, at the time of redemption and as determined under Luxembourg GAAP, of the corresponding Underlying Assets divided by (b) the number of the outstanding MRPS to be redeemed at the time of the Automatic Redemption or Optional Redemption. For the avoidance of doubt, the Impaired Redemption Price may not be greater than the Original Redemption Price. For the purpose of these Articles, (i) "Impairment" shall mean any decrease in the value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of an Automatic Redemption or Optional Redemption in the interim financial statements of the Company used to determine among other things the existence of funds available for such Automatic Redemption or Optional Redemption. "Underlying Assets" shall mean the financial assets acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of the MRPS and/or other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or finance with Income and other proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets. "Income" shall, in respect of the Underlying Assets during any period, mean the income accrued or received (such as but not limited to interest income) by the Company in relation to the Underlying Assets recorded during the relevant accounting period of the Company according to the Luxembourg GAAP.

Upon an Automatic Redemption or, as the case may be, an Optional Redemption becoming effective, the MRP Shareholders of the MRPS which are repurchased by the Company as part of the Automatic Redemption or, as the case may be, an Optional Redemption (the "Redeemed MRPS") will be paid the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, for each Redeemed MRPS.

Until the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, on the Redeemed MRPS has been paid in full, no dividend may be paid on the Ordinary Shares and additionally no Ordinary Share may be redeemed by the Company until the MRPS have been fully redeemed.

8.2.4 Deferred Payment of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price

The payment of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient amounts available as prescribed by the 1915 Law for a redemption of all of the MRPS. In such case, the Company may still redeem all of the MRPS and pay at the time of such redemption that part of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, which the Company has sufficient available funds to pay. Thereafter, when the Company has sufficient available funds to do so, the Company shall, in priority of any other amounts payable by it in respect of its share capital, pay to the former MRP Shareholder(s) the balance of any amounts owing in respect of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, plus a penalty calculated on deferred payment. In case of partial payment of the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, the Company may not pay any amounts derived from the Underlying Assets to any Shareholder, other than the MRP Shareholders for which the Original Redemption Price or Impaired Redemption Price was partially paid, in respect of its share capital until the outstanding Original Redemption Price or Impaired Redemption Price, as the case may be, has been paid in full.

8.3 Voting Rights of the MRPS

8.3.1 Save for in accordance with article 46 of the 1915 Law, the provisions of which are set forth in this Article 8.3.2 below and with article 68 of the 1915 Law, the MRPS shall not entitle their holders to a right to vote at general meetings of the Shareholders of the Company.

8.3.2 The MRP Shareholders shall be entitled to vote in every general meeting of the Shareholders called upon to deal with the following matters:

- (1) the issue of new Shares carrying preferential rights;
- (2) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the MRPS;
- (3) the conversion of MRPS into Ordinary Shares;
- (4) the reduction of the capital of the Company;
- (5) any change to the Company's corporate object;
- (6) the issue of convertible bonds;
- (7) the dissolution of the Company before its term;
- (8) the transformation of the Company into a company of another legal form.

8.3.3 With respect to those decisions to be taken by the general meeting of Shareholders concerning the matters listed under Article 8.3.2 above, the MRP Shareholders shall have the same voting rights as Ordinary Shareholders at all meetings.

8.3.4 Save as set forth above where MRP Shareholders have voting rights, no account shall be taken of MRPS in determining the conditions as to quorum and majority at the general meeting of Shareholders.

8.4 The Ordinary Shares are subordinated to the MRPS and the MRP Shareholders have the dividend rights mentioned in Article 17.2 and the liquidation rights mentioned in Article 18.4.

9. The directors.

9.1 Except in the circumstances described in Article 9.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").

9.2 Where either:

9.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

9.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

The Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

9.3 A Director need not be a Shareholder.

9.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

9.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

9.6 A Director may be re-elected.

9.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

9.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

9.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

10. Powers of the directors.

10.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

10.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

11. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

11.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

11.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

11.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 12.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 12.1;

11.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 12.4 to the extent such a power has been delegated to him.

12. Delegation of powers.

12.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

12.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

12.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

12.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Board meetings.

13.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

13.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

13.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 13.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

13.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

13.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

13.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

13.8

13.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

13.8.2 Where the Company only has one Director, Article 13.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

13.8.3 Articles 13.8.1 and 13.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

14.2 Where the Company has only one Shareholder:

14.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Ordinary Share of which he is the holder and only to the extent foreseen in Article 8.3 and the 1915 Law, shall have one vote for every MRPS.

14.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 14.5, 14.6 and 18, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.6

14.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Ordinary Shares (and as the case may be the MRPS) are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.6.2 If the first of the conditions in Article 14.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Ordinary Shares (and as the case may be the MRPS) represented.

14.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.9 Each Shareholder entitled to vote, may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Thursday of June at 11 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

14.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

15. Statutory auditors.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

15.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.3 The Auditors may be re-appointed.

16. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

17. Distributions on shares.

17.1 Profits

17.1.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.1.2 Under the terms and conditions provided by the 1915 Law and upon recommendation of the Board of Directors, the Shareholders will determine by Shareholders' Resolution how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the 1915 Law and these Articles, in particular Article 17.2 below.

17.1.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders as set forth in Article 17.2 below.

17.2 Dividend rights

17.2.1 In the event of a dividend declaration (including for the avoidance of doubt an interim dividend), such dividend shall be allocated and paid in the following order:

(1) The holders of the MRPS shall be entitled to a preferential and cumulative dividend (the "MRPS Dividend") comprised of the following two elements:

a) First, each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend ("Dividend 1"), which shall accrue daily at the annual rate of 1% of over the notional capital represented by said MRPS, being the nominal value of the share capital represented by the MRPS plus any MRP Share Premium related thereto, starting from the date of acquisition by the Company of the corresponding Underlying Assets and which shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case may be.

b) Thereafter, each MRPS entitles its holder to a second cumulative dividend ("Dividend 2") which shall accrue daily from the date of acquisition by the Company of the corresponding Underlying Assets and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days. Dividend 2 shall be equal to the Income accrued or received by the Company on each of the Underlying Assets corresponding to such MRPS, less (i) a margin computed on the annual average outstanding amount of the MRPS (being the nominal value of such MRPS plus any MRP Share Premium) and (ii) the amount of Dividend 1.

For the avoidance of doubt, the MRP Shareholders are entitled to the cumulative dividend even during years in which the Company incurs losses. Whether or not profits are available for such a purpose, if the MRPS Dividend is not paid it shall, upon decision of the Shareholders, be compounded each accounting year (even if it has not been declared). If the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay MRPS Dividend, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRP Share Premium Account in priority from the profits of the following financial years. If at the following general meeting of the Shareholders, the Shareholders, subject to the existence of the sufficient profits, declare the Dividend 1 and/or Dividend 2, such amount shall be, for the avoidance of doubt, removed from the MRP Share Premium Account concurrently with its declaration by the Shareholders.

If the preferential dividend is not declared, whether or not profits are available for that purpose, the amount of the preferred dividend shall (i) be allocated to the MRP Share Premium Account upon decision of the Shareholders of the Company, (ii) remain exclusively for the benefit of the MRP Shareholder(s) and (iii) be available in order to pay the outstanding preferential dividend at the time of the next distribution of preferential dividend (provided the Company has sufficient distributable reserves under the terms and conditions provided by Luxembourg Law).

(2) Once the MRPS Dividend has been fully paid to the MRP Shareholders or sufficient amounts for the payment of the MRPS Dividend has been set aside in the MRPS Share Premium Account, the balance of the distributable profits (if any) may be distributed amongst the holders of Ordinary Shares on a pari passu basis.

18. Dissolution and liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.4 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

18.4.1 First, after payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRP Shareholder or, in case there is a plurality of MRP Shareholders, each MRP Shareholder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid MRPS Dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the nominal share capital of the Company subscribed by him/it plus any pro rata outstanding MRP Share Premium.

For the avoidance of doubt and to the extent permitted by the Law, the MRP Shareholders shall be entitled to receive accrued but unpaid MRPS Dividends and the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company from the outstanding Ordinary Share Premium if no other funds are available for that purpose.

18.4.2 Secondly, after payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS, or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them.

19. Interpretation and Luxembourg law.

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

19.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand nine hundred Euro (EUR 7,900.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Euro RED Private Real Estate Trust No. 1, un trust existant selon les lois de la République de Corée et immatriculé auprès du Financial Supervisory Service sous le numéro 0013340C0004 et dont le siège social se trouve au 4 FI, Sewoo Bldg., 10 Yoido-dong, Youngdeungpo-gu, Seoul, Corée.

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 décembre 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'article 67 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (la "Loi de 1915") et l'article 13.2 des statuts de la Société (les "Statuts") Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales et ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Actionnaire Unique") d'Euro RED, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2013, et dont les Statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'ajouter un nouvel article 8 (Termes Spécifiques des Actions MRP) et de modifier l'article 17 (Distributions sur Actions) et l'article 18 (Dissolution et Liquidation) des Statuts comme suit:

" 8. Termes spécifiques des actions MRP.

8.1 La Société pourra, à tout moment émettre une ou plusieurs tranche(s) d'Actions MRP qui n'auront aucun droit de vote. Pour éviter tout doute, l'émission de telles Actions MRP sans droit de vote sera faite conformément à l'article 44 de la Loi de 1915 et au total, les Actions MRP ne devront pas représenter plus de la moitié du capital social de la Société.

8.2 Rachat

8.2.1 Rachat automatique

Toutes les Actions MRP émises par la Société à tout moment devront être rachetées par la Société pour annulation subséquente dix (10) ans après leur émission (le "Rachat Automatique"), sous réserve de fonds disponibles conformément à la Loi de 1915.

8.2.2 Rachat facultatif

Les Actions MRP peuvent être rachetées, en totalité ou partiellement, pour annulation subséquente à tout moment au gré de la Société (le "Rachat Facultatif"), sous réserve de fonds disponibles, conformément à la Loi de 1915.

8.2.3 Prix de rachat

Pour les besoins des présents Statuts, "Prix de Rachat Initial" signifie (i) le capital social représenté par chaque Action MRP Rachetée (tel que définit ci-dessous), correspondant à la valeur nominale du capital social représenté par de telles Actions MRP Rachetées et Prime d'Emission d'Action MRP liées, plus (ii) le montant total de tout montant couru et/ou impayé sur le Dividende d'Action MRP (tel que définit ci-dessous).

Si, lors du Rachat Automatique ou, le cas échéant, lors du Rachat Facultatif, il y a une Dépréciation des Actifs Sous-Jacents correspondants, le prix de rachat de chaque Action MRP restante à racheter (le "Prix de Rachat Déprécié") sera limité à (i) la valeur comptable dépréciée, au moment du rachat et tel que déterminé par le Luxembourg GAAP, des Actifs Sous-Jacents correspondants divisé par (b) le nombre d'Actions MRP restantes à racheter au moment du Rachat Automatique ou du Rachat Facultatif. Pour éviter tout doute, le Prix de Rachat Déprécié ne pourra pas être plus grand que le Prix de Rachat Initial. Pour les besoins des présents Statuts, (i) "Dépréciation" signifie toute diminution dans la valeur enregistrée ou à enregistrer par le Luxembourg GAAP au moment d'un Rachat Automatique ou d'un Rachat Facultatif dans les comptes financiers intermédiaires de la Société utilisés pour déterminer, entre autre, l'existence de fonds disponibles pour un tel Rachat Automatique ou Rachat Facultatif. "Actifs Sous-Jacents" signifie les actifs financiers acquis ou à acquérir et financés directement par l'émission des Actions MRP et/ou d'autres actifs financiers remplaçant de tels actifs financiers, ou acheté ou financé par les Revenus et autres bénéfices émanant de tels actifs financiers ou de la disposition de tout ou partie de tels actifs financiers. "Revenus" signifie, en relation avec les Actifs Sous-Jacents durant une certaine période, signifie le revenu couru ou perçu (tel que mais pas limité au, revenu d'intérêt) par la Société en ce qui concerne les Actifs Sous-Jacents enregistrés durant la période comptable concernée de la Société selon le Luxembourg GAAP.

Lors d'un Rachat Automatique ou, le cas échéant, un Rachat Facultatif, devenant effectif, les Actionnaires MRP des Actions MRP faisant l'objet du rachat par la Société dans le cadre du Rachat Automatique, ou le cas échéant, du Rachat Facultatif (les "Actions MRP Rachetées") se verront payer le Prix de Rachat Initial ou le Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, pour chaque Action MRP Rachetée.

Jusqu'à ce que le Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié des Actions MRP Rachetées, selon le cas, soit payé en intégralité, aucun dividende ne sera payé sur les Actions Ordinaires et en outre, aucune Action Ordinaire ne pourra être rachetée par la Société jusqu'à ce que les Actions MRP aient été intégralement rachetées.

8.2.4 Paiement Différé du Prix de Rachat Initial ou du Prix de Rachat Déprécié

Le Paiement du Prix de Rachat Original ou Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, peut être différé, en intégralité ou en partie, si la Société n'a pas de montants suffisants disponibles tel que prescrit par la Loi de 1915 pour un rachat de toutes les Actions MRP. Dans un tel cas, la Société pourra toujours racheter toutes les Actions MRP et payer au moment d'un tel rachat, la partie du Prix de Rachat Initial ou du Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, que la Société a suffisamment de fonds disponible pour payer. Par après, lorsque la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ce faire, la Société devra, en priorité de tout autre montant que la Société doit payer en lien avec son capital social, payer le/les ancien(s) Actionnaire(s) MRP le solde de tout montant dû relatif au Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, plus une pénalité calculée sur le paiement différé. Dans le cas d'un paiement différé du Prix de Rachat Initial ou d'un Prix de Rachat Déprécié, la Société ne payera aucun montant issu des Actifs Sous-Jacents à un Actionnaire, autre que les Actionnaires MRP pour lesquels le Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié a partiellement été payé, relatif à son capital social, jusqu'à ce que le Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié restant ait intégralement été payé.

8.3 Droits de Vote des Actions MRP

8.3.1 Sauf conformément à l'article 46 de la Loi de 1915, les dispositions du présent Article 8.3.2 ci-dessous et avec l'article 68 de la Loi de 1915, les Actions MRP ne donnent pas à leurs détenteurs le droit de vote aux assemblées générales des Actionnaires de la Société.

8.3.2 Les Actionnaires MRP auront le droit de voter dans toutes les assemblées générales des Actionnaires appelées à se prononcer sur les sujets suivants:

- 1) l'émission de nouvelles Actions ayant des droits préférentiels;
- 2) la détermination du dividende préférentiel cumulé attaché aux Actions MRP;
- 3) la conversion des Actions MRP en Actions Ordinaires;
- 4) la réduction du capital de la Société;
- 5) tout changement à l'objet social de la Société;
- 6) l'émission d'obligations convertibles;
- 7) la dissolution de la Société avant son terme;
- 8) la transformation de la Société en une société d'une forme juridique différente;

8.3.3 En ce qui concerne les décisions à prendre par l'assemblée générale des Actionnaires concernant les sujets listés à l'Article 8.3.2 ci-dessus, les Actionnaires MRP auront les mêmes droits de vote que les Actionnaires Ordinaires à toutes les assemblées.

8.3.4 Excepté en vertu de ce qui précède, lorsque les Actionnaires MRP ont des droits de vote, il ne sera pas pris en compte des Actions MRP en déterminant les conditions de quorum et de majorité aux assemblées générales des Actionnaires;

8.4 Les Actions Ordinaires sont subordonnées aux Actions MRP et les Actionnaires MRP ont les droits de dividende mentionnés à l'Article 17.2 et les droits de liquidation mentionnés à l'Article 18.4."

« 17. Distribution sur les actions.

17.1 Bénéfices

17.1.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.1.2 Selon les conditions prévues par la Loi de 1915 et sur recommandation du Conseil d'Administration, les Actionnaires détermineront par Résolutions des Actionnaires la manière dont le reste des bénéfices nets annuels de la Société seront utilisés, conformément à la Loi de 1915 et des présents Statuts, en particulier l'Article 17.2 ci-dessous.

17.1.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires tel que définit à l'Article 17.2 ci-dessous.

17.2 Droits aux dividendes

17.2.1 Dans le cas où un dividende est déclaré (y compris pour écarter tout doute, un dividende intérimaire), un tel dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

1) Les détenteurs des Actions MRP auront droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende MRP") aux caractéristiques suivantes:

a) Premièrement, chaque Action MRP donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende 1"), qui courra quotidiennement au taux annuel de 1% sur le capital social représenté par ces Actions MRP, correspondant à la valeur nominale du capital social représenté par l'Action MRP plus toute Prime d'Emission d'Action MRP liée, à compter de la date d'acquisition par la Société des Actifs Sous-Jacents correspondants et qui sera calculé supposant une année de 365 ou 366 jours, selon le cas,

Par la suite, chaque Action MRP donne droit à son détenteur à un second dividende cumulatif (le "Dividende 2"), qui courra quotidiennement à compter de la date d'acquisition par la Société des Actifs Sous-Jacents correspondants et sera calculé en supposant une année de 365 ou 366 jours. Le Dividende 2 sera égal au Revenu couru ou reçu par la Société sur chacun des Actifs Sous-Jacents correspondant à de tels Actions MRP, moins (i) une marge calculée sur le montant moyen annuel restant des Actions MRP (correspondant à la valeur nominale de telles Actions MRP plus Prime d'Emission d'Actions MRP liée) et (ii) le montant du Dividende 1.

Pour éviter tout doute, les Actionnaires MRP ont droit à un dividende cumulatif même durant les années pendant lesquelles la Société subit des pertes. Que des bénéfices soient disponibles ou non pour ce besoin, si le Dividende MRP n'est pas payé, il sera, sur décision des Actionnaires, cumulé chaque année comptable (même s'il n'a pas été déclaré). Si les bénéfices de la Société pour l'exercice social ne sont pas suffisants pour payer un Dividende MRP, tout déficit sera payé ou alloué au Compte de Prime d'Emission d'Action MRP en priorité sur les bénéfices des exercices sociaux suivants. Dans le cas où, à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, les Actionnaires, sous réserve de l'existence de bénéfices suffisants, déclarent le Dividende 1 et/ou le Dividende 2, un tel montant sera, pour écarter tout doute, retiré du Compte de Prime d'Emission des Action MRP, conjointement avec sa déclaration par les Actionnaires.

Si un dividende préférentiel n'est pas déclaré, que des bénéfices soient disponibles ou non à cette fin, le montant du dividende préférentiel (i) sera alloué à un compte de réserve d'Actions MRP sur décision des Actionnaires de la Société, (ii) restera exclusivement pour le bénéfice de(s) Actionnaire(s) MRP et (iii) sera disponible afin de payer le dividende préférentiel restant au moment de la prochaine distribution de dividendes préférentiels par la Société (sous réserve que la Société ait des réserves distribuables).

2) Lorsque le Dividende MRP a intégralement été payé aux Actionnaires MRP ou que des montants suffisants pour le paiement du Dividende MRP ont été mis de côté sur le Compte de Prime d'Emission d'Action MRP, le solde des bénéfices distribuables (s'il y en a) pourra être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires sur une base pari passu.»

« 18. Dissolution et liquidation.

18.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, suspension de droits civils, insolvabilité ou faillite d'un Actionnaire unique ou de l'un des Actionnaires.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée générale conformément aux dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

18.4 En cas de remboursement de capital suite à la liquidation ou autrement, le surplus d'actifs de la Société subsistant après le paiement de son passif devra être organisé dans l'ordre suivant de priorité, dans la mesure où de telles Actions existent toujours:

18.4.1 Premièrement, après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société ou dépôt de tout fonds à cet effet, l'Actionnaire MRP ou, dans le cas où il y a plusieurs Actionnaires MRP, chaque Actionnaire MRP, aura le droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses Dividende MRP courus et impayés, s'il y en a, et au remboursement du pourcentage du capital social détenu par chacun d'entre eux dans la Société, capital social correspondant au capital social nominal de la Société souscrit par lui/eux, plus toute Prime d'Emission MRP restante au pro rata.

Pour éviter tout doute et dans la mesure permise par la Loi, les Actionnaires MRP auront le droit de recevoir des Dividendes MRP courus mais impayés et le remboursement du pourcentage du capital social détenu par chacun d'entre eux dans la Société, de la Prime d'Emission d'Actions Ordinaires, si pas d'autres fonds ne sont disponibles pour ce besoin.

18.4.2 Deuxièmement, après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société (y compris toutes les prétentions des Actionnaires) et après le paiement de tout dividende couru et impayé, en ce qui concerne les Actions MRP et le remboursement du capital social des Actions MRP, ou dépôt de tout fond à cet effet, le surplus sera payé aux Actionnaires Ordinaires en proportion de leur pourcentage de détention dans le capital social de la Société.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) à cinquante-six mille Livres Sterling (GBP 56.000,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille actions rachetables ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions MRP") ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de quarante-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 43.285.970,-) et ayant les mêmes droits et obligations que définis dans les Statuts (tels que modifiés par ces résolutions).

Souscription et paiement

L'Actionnaire Unique déclare souscrire à toutes les Actions MRP et prime d'émission liée par un apport en numéraire d'un montant de quarante-trois millions trois cent treize mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 43.313.970,-) (l'"Apport").

L'Apport d'un montant total de quarante-trois millions trois cent treize mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 43.313.970,-) est alloué comme suit: (i) vingt-huit mille Livres Sterling (GBP 28.000,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quarante-trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 43.285.970,-) sont alloués au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP (tel que ce terme est défini dans les Statuts tels que modifiés par les présentes résolutions).

La preuve de l'existence de l'Apport a été produite au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Euro RED (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne (à laquelle elle s'intéresse), que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante-six mille Livres Sterling (GBP 56.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et vingt-huit mille (28.000) actions rachetables (les "Actions MRP", ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions" et chacune une "Action"), ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et les droits et obligations définis dans les Statuts.

5.2 Les détenteurs d'Actions MRP sont ensemble définis comme les "Actionnaires MRP". Les détenteurs d'Actions Ordinaires sont ensemble définis comme les "Actionnaires Ordinaires". Les Actionnaires MRP et les Actionnaires Ordinaires sont ensemble définis ci-après comme les "Actionnaires".

5.3 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.4 Toute prime d'émission versée par un Actionnaire MRP au moment de l'émission d'Actions MRP par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions MRP") qui devra être créé au moment de telles souscriptions (à moins qu'il n'existe déjà), qui devra être exclusivement réservé aux Actions MRP souscrites par les Actionnaires MRP (la "Prime d'Emission des Actions MRP"). La Prime d'Emission des Actions MRP versée sur le Compte de Prime d'Emission des Actions MRP ne pourra être remboursée qu'aux Actionnaires MRP.

5.5 Toute autre prime d'émission (la "Prime d'Emission des Actions Ordinaires") versée par un Actionnaire Ordinaire au moment de l'émission d'Actions Ordinaires par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment de l'augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires") qui devra être créé au moment d'une telle souscription (à moins qu'il n'existe déjà).

5.6 Dans le cas d'une cession d'actions par un Actionnaire MRP, la Prime d'Emission des Actions MRP restera attachée aux Actions MRP.

5.7 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.8 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et à la Loi Luxembourgeoise.

5.9 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.10 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et à conditions déterminées par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.11 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Termes spécifiques des actions MRP.

8.1 La Société pourra, à tout moment émettre une ou plusieurs tranche(s) d'Actions MRP qui n'auront aucun droit de vote. Pour éviter tout doute, l'émission de telles Actions MRP sans droit de vote sera faite conformément à l'article 44 de la Loi de 1915 et au total, les Actions MRP ne devront pas représenter plus de la moitié du capital social de la Société.

8.2 Rachat

8.2.1 Rachat automatique

Toutes les Actions MRP émises par la Société à tout moment devront être rachetées par la Société pour annulation subséquente dix (10) ans après leur émission (le "Rachat Automatique"), sous réserve de fonds disponibles conformément à la Loi de 1915.

8.2.2 Rachat facultatif

Les Actions MRP peuvent être rachetées, en totalité ou partiellement, pour annulation subséquente à tout moment au gré de la Société (le "Rachat Facultatif"), sous réserve de fonds disponibles, conformément à la Loi de 1915.

8.2.3 Prix de rachat

Pour les besoins des présents Statuts, "Prix de Rachat Initial" signifie (i) le capital social représenté par chaque Action MRP Rachetée (tel que définit ci-dessous), correspondant à la valeur nominale du capital social représenté par de telles

Actions MRP Rachetées et Prime d'Emission d'Action MRP liées, plus (ii) le montant total de tout montant couru et/ou impayé sur le Dividende d'Action MRP (tel que définit ci-dessous).

Si, lors du Rachat Automatique ou, le cas échéant, lors du Rachat Facultatif, il y a une Dépréciation des Actifs Sous-Jacents correspondants, le prix de rachat de chaque Action MRP restante à racheter (le "Prix de Rachat Déprécié") sera limité à (i) la valeur comptable dépréciée, au moment du rachat et tel que déterminé par le Luxembourg GAAP, des Actifs Sous-Jacents correspondants divisé par (b) le nombre d'Actions MRP restantes à racheter au moment du Rachat Automatique ou du Rachat Facultatif. Pour éviter tout doute, le Prix de Rachat Déprécié ne pourra pas être plus grand que le Prix de Rachat Initial. Pour les besoins des présents Statuts, (i) "Dépréciation" signifie toute diminution dans la valeur enregistrée ou à enregistrer par le Luxembourg GAAP au moment d'un Rachat Automatique ou d'un Rachat Facultatif dans les comptes financiers intermédiaires de la Société utilisés pour déterminer, entre autre, l'existence de fonds disponibles pour un tel Rachat Automatique ou Rachat Facultatif. "Actifs Sous-Jacents" signifie les actifs financiers acquis ou à acquérir et financés directement par l'émission des Actions MRP et/ou d'autres actifs financiers remplaçant de tels actifs financiers, ou acheté ou financé par les Revenus et autres bénéfices émanant de tels actifs financiers ou de la disposition de tout ou partie de tels actifs financiers. "Revenus" signifie, en relation avec les Actifs Sous-Jacents durant une certaine période, signifie le revenu couru ou perçu (tel que mais pas limité au, revenu d'intérêt) par la Société en ce qui concerne les Actifs Sous-Jacents enregistrés durant la période comptable concernée de la Société selon le Luxembourg GAAP.

Lors d'un Rachat Automatique ou, le cas échéant, un Rachat Facultatif, devenant effectif, les Actionnaires MRP des Actions MRP faisant l'objet du rachat par la Société dans le cadre du Rachat Automatique, ou le cas échéant, du Rachat Facultatif (les "Actions MRP Rachetées") se verront payer le Prix de Rachat Initial ou le Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, pour chaque Action MRP Rachetée.

Jusqu'à ce que le Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié des Actions MRP Rachetées, selon le cas, soit payé en intégralité, aucun dividende ne sera payé sur les Actions Ordinaires et en outre, aucune Action Ordinaire ne pourra être rachetée par la Société jusqu'à ce que les Actions MRP aient été intégralement rachetées.

8.2.4 Paiement Différé du Prix de Rachat Initial ou du Prix de Rachat Déprécié

Le Paiement du Prix de Rachat Original ou Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, peut être différé, en intégralité ou en partie, si la Société n'a pas de montants suffisants disponibles tel que prescrit par la Loi de 1915 pour un rachat de toutes les Actions MRP. Dans un tel cas, la Société pourra toujours racheter toutes les Actions MRP et payer au moment d'un tel rachat, la partie du Prix de Rachat Initial ou du Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, que la Société a suffisamment de fonds disponible pour payer. Par après, lorsque la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ce faire, la Société devra, en priorité de tout autre montant que la Société doit payer en lien avec son capital social, payer le/les ancien(s) Actionnaire(s) MRP le solde de tout montant dû relatif au Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié, selon le cas, plus une pénalité calculée sur le paiement différé. Dans le cas d'un paiement différé du Prix de Rachat Initial ou d'un Prix de Rachat Déprécié, la Société ne payera aucun montant issu des Actifs Sous-Jacents à un Actionnaire, autre que les Actionnaires MRP pour lesquels le Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié a partiellement été payé, relatif à son capital social, jusqu'à ce que le Prix de Rachat Initial ou Prix de Rachat Déprécié restant ait intégralement été payé.

8.3 Droits de Vote des Actions MRP

8.3.1 Sauf conformément à l'article 46 de la Loi de 1915, les dispositions du présent Article 8.3.2 ci-dessous et avec l'article 68 de la Loi de 1915, les Actions MRP ne donnent pas à leurs détenteurs le droit de vote aux assemblées générales des Actionnaires de la Société.

8.3.2 Les Actionnaires MRP auront le droit de voter dans toutes les assemblées générales des Actionnaires appelées à se prononcer sur les sujets suivants:

- (a) l'émission de nouvelles Actions ayant des droits préférentiels;
- (b) la détermination du dividende préférentiel cumulé attaché aux Actions MRP;
- (c) la conversion des Actions MRP en Actions Ordinaires;
- (d) la réduction du capital de la Société;
- (e) tout changement à l'objet social de la Société;
- (f) l'émission d'obligations convertibles;
- (g) la dissolution de la Société avant son terme;
- (h) la transformation de la Société en une société d'une forme juridique différente;

8.3.3 En ce qui concerne les décisions à prendre par l'assemblée générale des Actionnaires concernant les sujets listés à l'Article 8.3.2 ci-dessus, les Actionnaires MRP auront les mêmes droits de vote que les Actionnaires Ordinaires à toutes les assemblées.

8.3.4 Excepté en vertu de ce qui précède, lorsque les Actionnaires MRP ont des droits de vote, il ne sera pas pris en compte des Actions MRP en déterminant les conditions de quorum et de majorité aux assemblées générales des Actionnaires;

8.4 Les Actions Ordinaires sont subordonnées aux Actions MRP et les Actionnaires MRP ont les droits de dividende mentionnés à l'Article 17.2 et les droits de liquidation mentionnés à l'Article 18.4.

9. Conseil d'administration.

9.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'Article 9.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

9.2 Si:

9.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

9.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

Le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

9.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

9.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

9.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

9.6 Un Administrateur peut être réélu.

9.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

9.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

9.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

10. Pouvoirs des administrateurs.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

11. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

11.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;

11.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;

11.3 la signature unique de tout Représentant à la Gestion Journalière (tel que défini à l'Article 12.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'Article 12.1;

11.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 12.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

12. Mandataire des administrateurs.

12.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Représentant à la Gestion Journalière") agissant seul ou conjointement.

12.2 Un Représentant à la Gestion Journalière peut ne pas être Actionnaire.

12.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

12.4 Le Conseil d'Administration ou tout Administrateur peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

13. Réunion du conseil d'administration.

13.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs en tant que président (le "Président").

13.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 13.4. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

13.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés.

13.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

13.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

13.8

13.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

13.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 13.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

13.8.3 Les Articles 13.8.1 et 13.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

14. Assemblée générale.

14.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action Ordinaire dont il est le détenteur et uniquement dans la mesure prévue à l'Article 8.3 et par la Loi de 1915, à un vote pour chaque Action MRP.

14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 14.5, 14.4 et 18, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

14.6

14.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions Ordinaires (et selon le cas, les Actions MRP) y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

14.6.2 Si la première condition de l'article 14.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du

jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions Ordinaires (et, selon le cas, Actions MRP) représentées.

14.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

14.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

14.9 Tout Actionnaire ayant droit de voter, peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

14.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

14.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin à 11h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

14.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

14.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le journal officiel luxembourgeois Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

15. Auditeurs.

15.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréés sont désignés ci-après comme étant l'"Auditeur").

15.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

15.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

16. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Distribution sur les actions.

17.1 Bénéfices

17.1.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.1.2 Selon les conditions prévues par la Loi de 1915 et sur recommandation du Conseil d'Administration, les Actionnaires détermineront par Résolutions des Actionnaires la manière dont le reste des bénéfices nets annuels de la Société seront utilisés, conformément à la Loi de 1915 et des présents Statuts, en particulier l'Article 17.2 ci-dessous.

17.1.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires tel que définit à l'Article 17.2 ci-dessous.

17.2 Droits aux dividendes

17.2.1 Dans le cas où un dividende est déclaré (y compris pour écarter tout doute, un dividende intérimaire), un tel dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

(a) Les détenteurs des Actions MRP auront droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividend MRP") aux caractéristiques suivantes:

(i) Premièrement, chaque Action MRP donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende 1"), qui courra quotidiennement au taux annuel de 1% sur le capital social représenté par ces Actions MRP, correspondant à la valeur nominale du capital social représenté par l'Action MRP plus toute Prime d'Emission d'Action MRP liée, à compter de la date d'acquisition par la Société des Actifs Sous-Jacents correspondants et qui sera calculé supposant une année de 365 ou 366 jours, selon le cas,

Par la suite, chaque Action MRP donne droit à son détenteur à un second dividende cumulatif (le "Dividende 2"), qui courra quotidiennement à compter de la date d'acquisition par la Société des Actifs Sous-Jacents correspondants et sera calculé en supposant une année de 365 ou 366 jours. Le Dividende 2 sera égal au Revenu couru ou reçu par la Société sur chacun des Actifs Sous-Jacents correspondant à de tels Actions MRP, moins (i) une marge calculée sur le montant moyen annuel restant des Actions MRP (correspondant à la valeur nominale de telles Actions MRP plus Prime d'Emission d'Actions MRP liée) et (ii) le montant du Dividende 1.

Pour éviter tout doute, les Actionnaires MRP ont droit à un dividende cumulatif même durant les années pendant lesquelles la Société subit des pertes. Que des bénéfices soient disponibles ou non pour ce besoin, si le Dividende MRP n'est pas payé, il sera, sur décision des Actionnaires, cumulé chaque année comptable (même s'il n'a pas été déclaré). Si les bénéfices de la Société pour l'exercice social ne sont pas suffisants pour payer un Dividende MRP, tout déficit sera payé ou alloué au Compte de Prime d'Emission d'Action MRP en priorité sur les bénéfices des exercices sociaux suivants. Dans le cas où, à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, les Actionnaires, sous réserve de l'existence de bénéfices suffisants, déclarent le Dividende 1 et/ou le Dividende 2, un tel montant sera, pour écarter tout doute, retiré du Compte de Prime d'Emission des Action MRP, conjointement avec sa déclaration par les Actionnaires.

Si un dividende préférentiel n'est pas déclaré, que des bénéfices soient disponibles ou non à cette fin, le montant du dividende préférentiel (i) sera alloué à un compte de réserve d'Actions MRP sur décision des Actionnaires de la Société, (ii) restera exclusivement pour le bénéfice de(s) Actionnaire(s) MRP et (iii) sera disponible afin de payer le dividende préférentiel restant au moment de la prochaine distribution de dividendes préférentiels par la Société (sous réserve que la Société ait des réserves distribuables).

(b) Lorsque le Dividende MRP a intégralement été payé aux Actionnaires MRP ou que des montants suffisants pour le paiement du Dividende MRP ont été mis de côté sur le Compte de Prime d'Emission d'Action MRP, le solde des bénéfices distribuables (s'il y en a) pourra être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires sur une base pari passu.

18. Dissolution et liquidation.

18.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, suspension de droits civils, insolvabilité ou faillite d'un Actionnaire unique ou de l'un des Actionnaires.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée générale conformément aux dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

18.4 En cas de remboursement de capital suite à la liquidation ou autrement, le surplus d'actifs de la Société subsistant après le paiement de son passif devra être organisé dans l'ordre suivant de priorité, dans la mesure où de telles Actions existent toujours:

18.4.1 Premièrement, après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société ou dépôt de tout fonds à cet effet, l'Actionnaire MRP ou, dans le cas où il y a plusieurs Actionnaires MRP, chaque Actionnaire MRP, aura le droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses Dividende MRP courus et impayés, s'il y en a, et au remboursement du pourcentage du capital social détenu par chacun d'entre eux dans la Société, capital social correspondant au capital social nominal de la Société souscrit par lui/eux, plus toute Prime d'Emission MRP restante au pro rata.

Pour éviter tout doute et dans la mesure permise par la Loi, les Actionnaires MRP auront le droit de recevoir des Dividendes MRP courus mais impayés et le remboursement du pourcentage du capital social détenu par chacun d'entre eux dans la Société, de la Prime d'Emission d'Actions Ordinaires, si pas d'autres fonds ne sont disponibles pour ce besoin.

18.4.2 Deuxièmement, après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société (y compris toutes les prétentions des Actionnaires) et après le paiement de tout dividende couru et impayé, en ce qui concerne les Actions MRP et le remboursement du capital social des Actions MRP, ou dépôt de tout fond à cet effet, le surplus sera payé aux Actionnaires Ordinaires en proportion de leur pourcentage de détention dans le capital social de la Société.

19. Interprétation et loi luxembourgeoise.

19.1 Dans les présents Statuts:

19.1.1 Une référence à:

(a) Un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

19.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

19.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

19.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille neuf cents Euro (EUR 7.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58300. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007518/1224.

(140008002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Immersive Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.809.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts sociales de la Société Immersive Investment Sàrl signé en date du 17/12/2013 entre la Société Luxembourg International Consulting S.A. et Mr Sebastian Knutsson, né le 27/11/1968 à Stockholm, avec adresse au Svedjevågen 34, 167 54 Stockholm, Mr Sebastian Knutsson devient associé unique de la Société Immersive Investment Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014009299/18.

(140009853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Guardian Luxguard I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 17.385.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 novembre 2013 les associés ont révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant qu'administrateur de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014009261/13.

(140009979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Offshore Multicurrency Facility (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009256/10.

(140009906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Offshore Multicurrency Facility (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009255/10.

(140009905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009254/10.

(140009908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Global Operations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.223.

Par la présente, la soussignée SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A., ayant son siège social à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, déclare avoir dénoncé ce 15 janvier 2014 par courrier auprès de la société GLOBAL OPERATIONS

S.A., société anonyme inscrite section B numéro 97223, le contrat de domiciliation qui la liait à elle, ainsi que le siège social fixé à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009237/11.

(140009916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

G.T.S.A. S.A., Ground Technology and Security for Airports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014009244/10.

(140010329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Groupe Olidef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4946 Bascharage, 51, rue Pierre Schütz.

R.C.S. Luxembourg B 132.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009246/10.

(140010048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.114.

Par résolutions signées en date du 3 décembre 2013, les associés ont décidé d'accepter la démission de Konnin Tam, avec adresse au 337, Columbus Avenue, NY 10023 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant C, avec effet au 25 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009247/13.

(140010661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Domestic Capital Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009249/10.

(140009903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Friture Armand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Helmsange, 1, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRITURE ARMAND S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014009212/11.

(140010177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Domestic Capital Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009250/10.

(140009904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.875,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009251/10.

(140009901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Luxembourg Offshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 131.875,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009252/10.

(140009902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Harsco Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société que Monsieur Eric Franck Maurice Premet, avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, a été révoqué de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 30 octobre 2013.

Harsco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.255, a été nommé en son remplacement aux fonctions d'administrateur avec effet au 30 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014. Alexandre Charles Frédéric FINK, avec adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, sera le représentant permanent de Harsco Luxembourg S.à r.l.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société sera à partir du 30 octobre 2013 composé comme suit:

- Jean-Yves BREBION, administrateur et administrateur-délégué;
- Rémi Philippe BANDURA, administrateur et administrateur-délégué; et

- Harsco Luxembourg S.à r.l., représentée par Alexandre Charles Frédéric FINK, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Bernard Beerens.

Référence de publication: 2014009270/24.

(140009841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Garden Flower Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.444.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014009226/12.

(140010296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Global Institutional Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.700,00.

Siège social: L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 148.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Institutional Capital S.à r.l.

Signature

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014009215/12.

(140010150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Gaïa Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.570.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009224/10.

(140010321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009253/10.

(140009907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Gardula Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 64.897.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014009227/10.

(140010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Intermind, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.718.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales daté du 11 novembre 2013

Mme Kateryna Zhukova, associée de la Société, a transféré 1.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à SAAS Worldwide Limited, ayant son siège social à Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 302123.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est dorénavant le suivant:

- SAAS Worldwide Limited pour 50.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014009289/17.

(140010250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'associé unique Intertrust Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. suivant:

Avec effet au 1^{er} janvier 2014, la dénomination de l'associé unique a été changée en Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009291/15.

(140010913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Grandville, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 167.855.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009241/9.

(140010248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Icarus Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 117.172.

Aktiengesellschaft gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Aloyse BIEL, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 17. mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1591 vom 22. August 2006

Die Jahresergebnisse am 31. Dezember 2012 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009293/13.

(140010087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.755.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ILP Acquisitions S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2014009296/12.

(140010341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Treis Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.807.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TREIS GESTION S.A. (la «Société»), une société anonyme, dont le siège social se situe au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.807 et constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS, le 19 septembre 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 2801 le 20 novembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 27 novembre 2012 par acte du notaire Paul BETTINGEN, précité, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés, numéro 93, le 15 janvier 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie REHM, précitée.

Le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations, le cas échéant, après avoir été signées Ne varietur par les comparants et le notaire resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. qu'il résulte de cette liste de présence que 4.002 actions de la Société représentant 100 % du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'objet social de la Société à l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivant: L'objet de la Société est la gestion collective d'organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèvent pas de la directive 2009/65/CE. Les activités de gestion collective d'organismes de placement collectif incluent notamment la gestion du portefeuille, l'administration et la commercialisation. La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Confirmation de la dénomination de la Société comme étant TREÏS GESTION S.A. et adaptation en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société

V. que la Société n'a pas émis d'autres titres que des actions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société dont la teneur est désormais la suivante:

Art. 4. L'objet de la Société est la gestion collective d'organismes de placement collectif luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèvent pas de la directive 2009/65/CE. Les activités de gestion collective d'organismes de placement collectif incluent notamment la gestion du portefeuille, l'administration et la commercialisation.

La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide par ailleurs de confirmer la dénomination de la Société comme étant TREÏS GESTION S.A. et d'adapter en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TREÏS GESTION S.A. (la "Société").

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent Euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Le présent acte notarié a été rédigé à Senningerberg, à la date mentionnée au début dudit acte.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Nathalie Rehm, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 décembre 2013. LAC / 2013 / 57933. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007974/73.

(140007805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Home Center Putz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 8-10, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2013

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2013, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. Acceptation de la démission au 31 décembre 2013 de Monsieur Michel SUTTER demeurant à L-6211 Consdorf, 32, rue Kuelscheier, de ses fonctions en tant que administrateur-délégué.

2. Nomination de Madame Anne KELLEN demeurant à L-7526 MERSCH, 42, Beschmontsbongert, comme administrateur et administrateur-délégué au 1^{er} janvier 2014 et ceci pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature:

Chacun des deux administrateurs-délégués peut engager la société par sa seule signature.

3. Acceptation de la démission au 31 décembre 2013 de Madame Anne KELLEN demeurant à L-7526 MERSCH, 42, Beschmontsbongert, de sa fonction en tant que commissaire aux comptes

4. Nomination de Madame Sylvie WINKIN-HANSEN demeurant à L-9647 DONCOLS, 28, Duerfstrooss comme commissaire aux comptes au 1^{er} janvier 2014 et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Mersch, le 12 décembre 2013.

HOME CENTER PUTZ S.A.

Signature

Référence de publication: 2014009283/23.

(140010163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Gyr Falcon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.158.

Suite au transfert du 10 janvier 2014, M. Antoine DHÉNIN, né à Meaux le 8 avril 1981, domicilié à 200 rue Berthault, 77860 Couilly Pont-aux-Dames, France a cédé une part dans la société Gyr Falcon Capital S.à r.l. de la manière suivante:

1 part ordinaire est transférée à Mme Valérie BAUD, née à Paris le 9 octobre 1981, domiciliée à 200 rue Berthault, 77860 Couilly Pont-aux-Dames, France.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour Gyr Falcon Capital S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014009264/15.

(140010369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

IMES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.782.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 18 novembre 2013:

- constatation par le conseil d'administration du décès de Monsieur Thibaut Berthier de Grandry, administrateur de la société, survenu le 17 juillet 2013;

- constatation de la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Jos Vandael en qualité de nouveau Président du conseil d'administration, suite au décès de Monsieur Thibaut Berthier de Grandry;

- acceptation de la démission de la société Descours & Cabaud Benelux S.A. de son poste d'administrateur, avec effet au 15 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009298/15.

(140010436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Elektro Bernd Elsen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 98.889.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014009166/12.

(140010392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Château Prado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.550.

L'adresse de l'actionnaire TEVACO s.à r.l, propriétaire de 500 parts sociales, est désormais la suivante:

15, rue Astrid, L - 1143 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009098/12.

(140010912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Chrismi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 182.406.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de STADE SCI et SCI CHRISMI en date du 4 novembre 2013, et suite aux cessions du 7 novembre 2013, l'associée unique de CHRISMI Sàrl est maintenant:

- 4Ma SA, société anonyme inscrite au RCS sous le numéro B138119,

ayant son siège au 140 route d'Esch, L-1471 Luxembourg: 9 600 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CHRISMI Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009099/17.

(140010944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Copimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 7 novembre 2013.

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Carlo ROCK, né le 15/05/1957 à Luxembourg, résidant au 88 rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg, Jean-Marc FABER né le 07/04/1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué, à savoir Mr Carlo ROCK, né le 15/05/1957 à Luxembourg, résidant au 88 rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg est reconduit pour une durée illimitée.

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg (RCS B60 219) est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COPIMMO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009112/23.

(140010626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Luveba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 137.072.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 septembre 2013.

En date du 5 septembre 2013, l'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, à savoir M. Francisco GALERA SANCHEZ, né le 19 juillet 1948 à Murcia (Espagne), demeurant 90, rue de Diekirch à L-7220 WALFERDANGE. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009375/14.

(140010518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Lorac Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.635.

—
EXTRAIT

- L'adresse professionnelle de Mr Philippe Detournay, gérant A, et Mr Patrick Steinhäuser, gérant A a été modifiée avec effet au 1^{er} janvier 2014, Mr Philippe Detournay et Mr Patrick Steinhäuser résident désormais professionnellement au Atrium Business Park - Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

- L'adresse et le siège social de l'associé unique de la Société, Caroline Holdings S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1^{er} janvier 2014 à l'adresse Atrium Business Park - Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Composition du Conseil de Gérance de la Société:

- Philippe Detournay, gérant A, résidant professionnellement au Atrium Business Park - Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg;

- Patrick Steinhäuser, gérant A, résidant professionnellement au Atrium Business Park - Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg;

- Olivier Brahin, gérant A, résidant professionnellement au 50 Welbeck Street, W1G9XW, Londres, Royaume-Uni;

- Harold Burke, gérant B, résidant professionnellement au 30, Adelaide Street East, Suite 1600, Toronto, Canada;

- Michael Jay Cooper, gérant B, résidant professionnellement au 30, Adelaide Street East, Suite 1600, Toronto, Canada;

- Douglas Paul Quesnel, gérant B, résidant professionnellement au 30, Adelaide Street East, Suite 1600, Toronto, Canada.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014009353/28.

(140009943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Kneiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.994.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014009341/10.

(140010168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Procastora Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.173.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 16 janvier 2014.

En date du 16 janvier 2014 le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au:

37C, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Procastora Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014009479/16.

(140010834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.149.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.621.

—
Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014009474/17.

(140009876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Southern Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.601.

—
Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Southern Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014009475/17.

(140009875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pall Center Exploitation S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.538.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014009486/10.

(140010378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Parc Steinfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2-4, rue Sébastian Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 172.294.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014009487/10.

(140010182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Central Lodz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.542.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central Lodz S.à r.l.

Référence de publication: 2014009468/17.

(140010883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Central Militari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.024.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central Militari S.à r.l.

Référence de publication: 2014009469/17.

(140009881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Paerel Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 132.950.

Les comptes annuels au 11/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014009459/10.

(140009845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Naturel Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 96.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009437/10.

(140010044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Central Konin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.000.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.
2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central Konin S.à r.l.

Référence de publication: 2014009467/17.

(140010884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Central Gdansk Osowa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 157.639.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.
2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central Gdansk Osowa S.à r.l.

Référence de publication: 2014009466/17.

(140009882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Seneca Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 178.768.

L'associé unique de la Société, Seneca Topco S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178773 a détenu toutes les parts sociales de la Société (125.000 parts sociale chacune avec une valeur de 0,10 EUR). Seneca Topco S.à r.l. a cédé 118.625 parts sociales à SENECA Germany SCS, SICAV-FIS, ayant son siège social à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182553 dans une convention de cession de parts sociales avec effet du 29 novembre 2013.

Il résulte de cette convention de cession de parts sociales que depuis le 29 novembre 2013 Seneca Topco S.à r.l. détient 6375 des parts sociales et que SENECA Germany SCS, SICAV-FIS détient 118.625 parts sociales ayant une valeur nominale de 0,10 EUR chacune de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seneca Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014009542/20.

(140010622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pradera Central SC Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.309.

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de La Société, prises par voie de résolution circulaires en date du 8 janvier 2014:

1. Acceptation de la démission de Colin Campbell en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.
2. Nomination de James Bury, né le 23 octobre 1966 à Oxford, de nationalité anglaise, résident professionnellement au 2-3 Eldon Street, London, EC2M 7LS, Royaume-Uni, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pradera Central SC Olomouc S.à r.l.

Référence de publication: 2014009472/17.

(140009880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.489.

Herr Broer Kalow hat seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat der OFFICE PARK FINDEL F4 S.A. am 12. Dezember 2013 erklärt. Die außerordentliche Generalversammlung vom 19. Dezember 2013 hat Frau Kirsten Ludwig in den Verwaltungsrat bestellt. Die Berufsadresse von Frau Ludwig lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg. Die Amtszeit von Frau Ludwig endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2014, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2013 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Januar 2014.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Petra Hauer / Sylvia Sasso-Sant

Référence de publication: 2014009457/18.

(140010903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Renson & Associates Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.941.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales de ce jour les 100 parts sociales du capital social sont dorénavant souscrites comme suit:

Monsieur Yves RENSON, né le 03 décembre 1954 à B-Fraipont et demeurant au 4, Chemin de Wayai à B - 4140 SPRIMONT détient 60 parts sociales.

Monsieur Franz Laurent RENSON, né le 06 février 1950 à B-Vervier et demeurant au 14, rue de Méry à B - 4140 Dolembreux détient 20 parts sociales.

Monsieur Franz RENSON, né le 04 septembre 1975 à B-Malmedy et demeurant au 52, rue de Henné à B-4053 Embourg détient 20 parts sociales.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Franz RENSON

Gérant

Référence de publication: 2014009523/19.

(140010744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Project Spring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009509/10.

(140009849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Podium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PODIUM INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014009503/11.

(140010060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PM-International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 46.582.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung nebst gesetzlich vorgeschriebenen Anhängen für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2012 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Januar 2014.

*Für die Gesellschaft**Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014009502/13.

(140010353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.812.

Le Bilan consolidé du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009492/10.

(140010279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Mullendriesch, Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 104.556.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014009430/10.

(140010298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Allianz Global Investors Renewables Investment Holding II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.382.

STATUTES

This thirtieth day of December two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Allianz Renewable Energy Fund, S.A. SICAV-SIF, an investment company with variable share capital in the form of a public limited liability company organised as a specialised investment fund under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173290 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a limited liability company governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"equity available for distribution" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 10.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of such entity or such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager; "manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager designated as such by the general meeting;

"manager B" means a manager designated as such by the general meeting;

"member" means the holder of all shares and as such the sole member of the company;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs to repurchase and to redeem shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the company;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Allianz Global Investors Renewables Investment Holding II, S.à r.l.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into twelve thousand five hundred (12,500) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 The company must issue the member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of his shareholding.

3.3 Shares are liable to be repurchased at the option of the company at, above or below par and the company may acquire its own shares and hold them in treasury. Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be repurchased or acquired pursuant to a member resolution at the recommendation of the management board and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915. Where shares are to be repurchased or acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 11.2 shall apply mutatis mutandis.

3.4 Repurchased shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to shares held in treasury shall be likewise suspended.

Art. 4. Share register, transfer and transmission of shares.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.2 The shares can only be transferred simultaneously and to the same transferee. For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be signed or initialled *ne varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

4.3 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or division of the member, and the shares are transmitted to more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to the shares shall be suspended.

Art. 5. Managers.

5.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. Managers are appointed by the general meeting. Managers may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

5.2 If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company. The management board shall consist of one or more managers A who may reside anywhere in the world and one or more managers B who must reside (privately or professionally) in the Grand Duchy of Luxembourg. At least half of the managers of the company must reside (privately or professionally) in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.3 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B. If a seat is vacant on the management board and the total number of managers A or managers B for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the member to appoint further managers.

5.4 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

5.5 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B. No one shall be entitled to a casting vote.

5.6 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.6 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.7 To the extent permitted by law, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

5.8 If the company only has one manager, the manager may take decisions without regard to any of the provisions of these articles relating to management board decision-making.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

6.2 In addition, if in office, a manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 7. Conflict of interest.

7.1 A manager must, in accordance with this Article 7, disclose the nature and extent of any interest that the manager has in a material contract or transaction, or a proposed material contract or transaction, with the company, and any material change to any such interest, if the manager:

- (a) is a party to the contract or transaction;
- (b) is a director, manager or officer - or a person acting in a similar capacity - of a party to the contract or transaction (other than a group company of the company); or
- (c) has a material interest in a party to the contract or transaction.

7.2 The manager must make the disclosure in writing to the member and request to have it entered in the minutes of the meetings of the management board.

7.3 A manager must make the disclosure:

- (a) at the meeting of the management board at which the proposed contract or transaction is first considered (or, if the contract or transaction is approved by way of written resolution, in such written resolution);

(b) if the manager was not interested in the proposed contract or transaction at the time of the meeting referred to in paragraph (a), at the first meeting after the manager acquires an interest in it;

(c) if there is a material change in the manager's interest in the contract, transaction, proposed contract or proposed transaction, at the first meeting after the change;

(d) if the manager becomes interested in a contract or transaction after it is made, at the first meeting after the manager acquires an interest in it;

(e) if the manager had an interest in the contract or transaction before becoming a manager, at the first meeting after becoming a manager; or

(f) if the contract or transaction is one that would, in the ordinary course of business, not require the approval of the management board, as soon as the manager becomes aware of the contract or transaction.

7.4 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 6.

Art. 8. Member's reserve power.

8.1 The member may, by member resolution at a general meeting, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

8.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 6.

Art. 9. General meetings.

9.1 The management board may call a general meeting of the company. A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

9.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the member.

9.3 Notice of a general meeting must be sent to:

(a) the member and every manager; and

(b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned.

9.4 Notice of a general meeting must state:

(a) the time, date and place of the meeting;

(b) if it is anticipated that the member will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and

(c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

9.5 The member may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling the member to address the general meeting from a remote location). If the member participates by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

9.6 The member may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting.

Art. 10. Accounting.

10.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

10.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five per cent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten per cent (10%) of the share capital.

10.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, the company shall maintain separate reserve accounts for all classes, including without limitation separate share premium accounts, and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amount standing to the credit of the reserve accounts of their class. For the avoidance of doubt, quasi-premium shall likewise be booked to separate class reserve accounts.

Art. 11. Dividends and other distributions.

11.1 Only the general meeting can declare a final dividend but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

11.2 The management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

Art. 12. Termination of the company and amendment of articles.

12.1 The company may be dissolved pursuant to a member resolution.

12.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

12.3 The articles may be amended by member resolution.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2014.

3. The registered office of the company is located at 47, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg.

4. The first managers of the company are:

- Mario Josef Koster, born on 16 February 1977 in Bernkastel-Kues, Germany, with professional address at 6B, route de Treves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, as manager A, to hold office for an indefinite term; and

- Bernd Becker, born on 10 February 1969 in Saarlouis, Germany, with professional address at 6B, route de Treves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, as manager B, to hold office for an indefinite term.

5. KPMG Luxembourg, S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as (qualified) statutory auditor of the company for a period ending on the date of the company's first annual general meeting.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg: Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Allianz Renewable Energy Fund, S.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme ainsi que d'un fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173290 (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur de toutes les parts sociales et, à ce titre, l'associé unique de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 10.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence aux bénéfices fixés dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;
«gérant B» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;
«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«prime assimilée» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«rachat» à propos des titres, s'entend également un amortissement et inversement et les verbes racheter et amortir sont interprétés en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend également de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) de celle-ci ou de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Allianz Global Investors Renewables Investment Holding II, S.à r.l.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 La société doit délivrer à l'associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales qu'il détient.

3.3 Les parts sociales sont susceptibles de rachat au gré de la société par voie de remboursement au pair ou au-dessus ou au-dessous du pair. Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être rachetées ou acquises que par une résolution d'associé sur recommandation du conseil de gérance et sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. La société peut aussi acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Lorsque les parts sociales seront rachetées ou acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 11.2 est applicable par analogie.

3.4 Les parts sociales rachetées sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces parts, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux parts auto-détenues seront également suspendus.

Art. 4. Registre de parts sociales, cession et transmission de parts sociales.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

4.2 Les parts sociales ne peuvent être cédées que à le même cessionnaire et en même temps.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est signée ou paraphée ne varietur par un gérant, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

4.3 Si les parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une scission de l'associé, et les parts sont transmises à plusieurs personnes, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés aux parts sociales seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

Art. 5. Gérants.

5.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

5.2 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. Le conseil de gérance est composé d'un ou plusieurs gérants A qui peuvent résider n'importe où dans le monde et un ou plusieurs gérants B qui doivent résider (personnellement ou professionnellement) au Grand-Duché de Luxembourg. La moitié des gérants doivent résider (personnellement ou professionnellement) au Grand-Duché de Luxembourg.

5.3 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf décision contraire il est d'un gérant A et un gérant B. En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants A ou de gérants B alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre à l'associé de nommer des gérants supplémentaires.

5.4 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

5.5 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Aucun n'aura de voix prépondérante.

5.6 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.6 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.7 Sauf dispositions légales contraires, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

5.8 Si la société n'a qu'un seul gérant, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des présents statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

6.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

Art. 7. Conflit d'intérêts.

7.1 Le gérant doit, conformément au présent Article 7, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans un contrat ou une opération ou un projet de contrat ou d'opération important avec la société, ou tout changement important de cet intérêt, dans l'un des cas suivants:

- (a) il est partie à ce contrat ou à cette opération;
- (b) il est administrateur, gérant ou dirigeant - ou une personne qui agit en cette qualité - d'une partie à un tel contrat ou une telle opération (autre qu'une société du groupe de la société);
- (c) il possède un intérêt important dans une partie au contrat ou à l'opération.

7.2 Le gérant fait connaître par écrit à l'associé la nature ou l'étendue de l'intérêt et en demande la consignation au procès-verbal des réunions du conseil de gérance.

7.3 Le gérant effectue la divulgation:

- (a) lors de la première réunion au cours de laquelle le projet de contrat ou d'opération est étudié (ou dans le cas où le contrat ou l'opération est approuvé par voie d'une résolution écrite, dans cette résolution);
- (b) lors de la première réunion suivant le moment où il acquiert un intérêt dans le projet de contrat ou d'opération s'il n'en avait pas lors de la réunion visée à l'alinéa (a);
- (c) lors de la première assemblée suivant tout changement important de l'intérêt du gérant dans le contrat ou l'opération ou le projet de contrat ou d'opération;
- (d) lors de la première réunion suivant le moment où il acquiert un intérêt dans un contrat ou une opération déjà conclu;
- (e) lors de la première réunion suivant le moment où il devient gérant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt; ou
- (f) dès qu'il prend connaissance du contrat ou de l'opération si celui-ci ne nécessitait pas, dans le cours normal des activités commerciales, l'approbation du conseil de gérance.

7.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 6.

Art. 8. Pouvoir de réserve de l'associé.

8.1 L'associé peut, par voie de résolution d'associé à une assemblée générale, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

8.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 6.

Art. 9. Assemblées générales.

9.1 Le conseil de gérance peut convoquer une assemblée générale. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

9.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si l'associé y consent.

9.3 Une notification à une assemblée générale doit être envoyée à:

- (a) l'associé et tous les gérants; et
- (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué.

9.4 Une notification à une assemblée générale doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que l'associé participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées.

9.5 L'associé peut participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant à l'associé de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Si l'associé participe par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

9.6 L'associé peut adopter des résolutions par écrit au lieu de les prendre en assemblée générale.

Art. 10. Comptabilité.

10.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

10.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfiques nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

10.3 S'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de réserve distincts pour toutes les catégories, y compris notamment des comptes de primes d'émission distincts. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un

ped d'égalité, au montant créditeur des comptes de réserve de leur catégorie. Pour éviter tout malentendu, prime assimilée soit aussi comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales.

Art. 11. Dividendes et autres distributions.

11.1 Seule l'assemblée générale peut déclarer un dividende final mais un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

11.2 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

Art. 12. Différentes manières dont finit la société et modification des statuts.

12.1 La société peut être dissoute par une résolution d'associé.

12.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

12.3 Les statuts pourront être modifiés par résolution d'associé.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Douze mille cinq cents (1.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

3. Le siège social de la société est établi au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- Mario Josef Koster, né le 16 février 1977 à Bernkastel-Kues, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, comme gérant A, pour un temps sans limitation de durée; et

- Bernd Becker, né le 10 février 1969 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, comme gérant B, pour un temps sans limitation de durée.

5. KPMG Luxembourg, S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises (agrée) de la société pour une période se terminant à la date de la première assemblée générale annuelle de la société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (1.300,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014007329/476.

(140008278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

J.C.A. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.527.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/01/2014.

Référence de publication: 2014009326/10.

(140010058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Mercator Purchasing S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.689.

—
Par résolutions prises en date du 31 décembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Valéry Beuken avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. Acceptation de la démission de Christian Theis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009386/15.

(140010207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Mikado plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.886.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 15 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014009392/10.

(140010384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Midwest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 115.204.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration réuni en date du 4 décembre 2013.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Leo SPITZER, demeurant Boorerstrasse, 63, CH-6300 ZUG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014009391/14.

(140010411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.
